



2025

Comment commencer l'école en Corée



Guide de l'admission à l'enseignement public
pour les parents d'élèves issus de l'immigration
(élèves multiculturels)





2025

Comment commencer l'école en Corée



Guide de l'admission à l'enseignement public
pour les parents d'élèves issus de l'immigration
(élèves multiculturels)



« Comment commencer l'école en Corée, » Guide de l'admission à l'enseignement public pour les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)



Le Guide de l'admission à l'enseignement public pour les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) « Comment commencer l'école en Corée » est une référence pour les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) préparant l'inscription de leur enfant dans une maternelle, une école élémentaire, un collège ou un lycée en Corée. Ce livret contient des informations sur l'assistance scolaire concernant la préparation à l'accès et à l'adaptation à la vie scolaire.

Il a été réalisé pour aider les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) à accompagner la vie scolaire de leur enfant en Corée à partir d'informations sur la scolarité en Corée. Chaque chapitre aborde différents thèmes comme indiqué ci-après.

- I . « Préparation à l'entrée à l'école » décrit la procédure d'entrée à l'école et les documents requis pour l'admission à l'école des élèves de nationalité étrangère.
- II . « Comprendre la procédure d'admission » fournit des informations détaillées sur l'admissibilité, le calendrier et les procédures d'admission à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et au lycée.
- III . « Explorer les systèmes de soutien à l'éducation » comporte des informations sur les aides et soutiens éducatifs pour la vie scolaire et quotidienne.

Nous espérons que ce livret sera utile pour les élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) en préparant l'admission de leurs élèves dans une école en Corée.

※ Dans ce document, les enfants vivant dans des familles issues de couples internationaux et dans des familles étrangères sont désignés comme étant issus de l'immigration (élèves multiculturels) et sont présentés sur la base du système d'âge international.



Systeme éducatif coréen



Systeme et programme éducatif

- ※ Les parents qui ne scolarisent pas leurs enfants de nationalité coréenne dans une institution éducative obligatoire peuvent se voir infliger une amende administrative.
- ※ Subventions gratuites liées à l'enseignement : Frais d'admission, frais de scolarité, dépenses de soutien au fonctionnement de l'école et coût des manuels scolaires.
- ※ Toutefois, vous devez payer les dépenses éducatives de votre enfant s'il/si elle fréquente une école élémentaire privée, un collège spécialisé privé (école d'arts, de sports, internationale, etc.), un lycée spécialisé ou un lycée autonome privé.

Durée de l'enseignement en années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Conversion vers le système éducatif de la République de Corée	École élémentaire					Collège			Lycée			Université				
Systeme éducatif étranger	5-3-4-4 ans	5 ans				3 ans			3 ans			4 ans				
	6-4-3-3 ans	6 ans				4 ans			3 ans			3 ans				
	6-3-2-5 ans	6 ans				3 ans			2 ans		5 ans					
	2-4-3-4-3 ans	2 ans	4 ans			3 ans			4 ans			3 ans				
	8-4-4 ans	8 ans								4 ans			4 ans			



Principaux événements et activités éducatifs

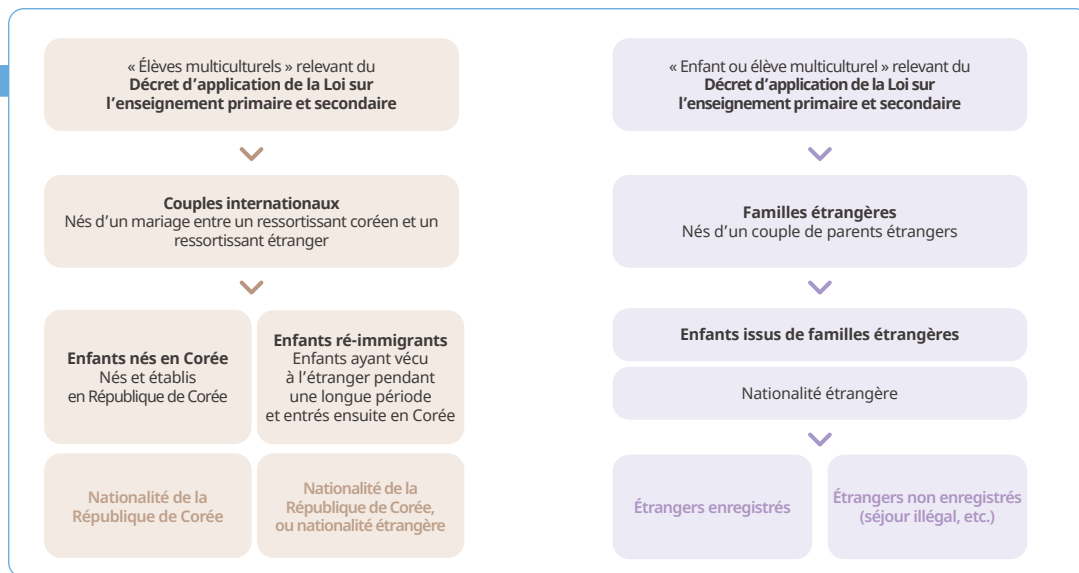
- * Année académique : Fait référence à la période commençant le 1er mars et se terminant le dernier jour de février de l'année suivante.
Par ex., Année académique 2025 (1er mars 2025–28 février 2026)
- * Semestre : Les écoles en Corée subdivisent généralement l'année académique en deux semestres.
Par ex. premier semestre (mars 2025–vacances d'été), deuxième semestre (le lendemain de la fin du premier semestre–février 2026)
- * Vacances : En fonction de l'école, il peut y avoir des vacances d'été et d'hiver ou des vacances d'été, d'hiver et de printemps (fin de l'année académique).

Événement	Description	Emploi du temps
Début de la période scolaire (cérémonie d'entrée)	Premier jour d'un nouveau semestre, d'une nouvelle année	Premier jour de semaine du mois de mars
Sortie scolaire	Cours à l'extérieur du campus, comme les visites de musées ou de fermes	Variable d'une école à l'autre
Journée du sport	Journée du sport scolaire pour tous les élèves ou par niveau	Mai ou octobre
Classe ouverte	Journée permettant aux parents d'observer les activités de la classe de leur enfant	Avr.-mai
Cérémonie des vacances d'été	Fin du premier semestre et début des vacances d'été	Fin juil.
Cérémonie d'ouverture du second semestre	Fin des vacances d'été et premier jour du second semestre	Fin août
Présentation du programme scolaire	Journée au cours de laquelle les élèves présentent ce qu'ils ont appris	Nov.
Cérémonie des vacances d'hiver	Début des vacances d'hiver	Fin déc.
Dernier jour d'école (remise des diplômes)	Dernier jour de l'année scolaire	De déc. à fév. de l'année suivante
Congés scolaires facultatifs	Congés scolaires décidés de manière autonome par l'école	À déterminer par l'école
Anniversaire de l'école	À l'occasion de l'anniversaire de l'école	À déterminer par l'école

※ Le calendrier ci-dessus est un exemple et peut être différent en fonction de l'organisation de l'école.

Organigramme des types et des admissions des élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)

Types d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)



Organigramme de l'admission des élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)

- Élèves de nationalité coréenne : Les enfants nés en Corée, y compris les élèves possédant la nationalité coréenne, suivent la même procédure d'enregistrement de leur dossier académique que les élèves non issus de l'immigration.
- Élèves de nationalité étrangère, y compris les élèves de familles étrangères : Pour les enfants de familles étrangères ou les enfants réimmigrants n'ayant jamais résidé en Corée ou qui ne possèdent pas de dossier scolaire en Corée, les parents doivent d'abord contacter le bureau de l'éducation compétent (bureau de district de l'éducation) du lieu de résidence de l'enfant pour confirmer les procédures d'admission.

	École élémentaire	Collège	Lycée
① Demande d'admission	Après avoir contacté le centre de service communautaire responsable du lieu de résidence de l'enfant, déposez une demande d'admission auprès du directeur de l'école élémentaire concernée.	Soumettre une demande d'admission au bureau de l'éducation du district dont relève le domicile de l'élève ou au directeur d'un collège ou au directeur d'un collège dans le secteur de ce collège.	Soumettre une demande d'admission au principal du lycée préféré.
② Vérification des documents d'admission	※ Pour plus de détails, consultez la section « Préparation à l'entrée à l'école (p. 8-10) ».		
③ Détermination de la classe	Si des documents attestant du parcours scolaire de l'élève sont disponibles		Si des documents attestant du parcours scolaire de l'élève ne sont pas disponibles
	Le placement dans une classe est déterminé en fonction de la durée de fréquentation et des cours suivis dans les écoles étrangères, conformément au système scolaire coréen de 12 ans. Le placement dans une classe est déterminé sur la base des documents attestant du parcours scolaire de l'élève.		Après délibération académique, la reconnaissance académique et la détermination des notes sont réalisées. ※ Déterminées par le comité de délibération académique du bureau métropolitain et provincial de l'éducation ou par les écoles autorisées par le surintendant de l'éducation à prendre de telles décisions.
④ Enregistrement du dossier académique (école)	Conseil pour les parents sur l'enregistrement du dossier académique · Nom de l'élève : Sur la base du passeport (certificat d'enregistrement de résident étranger ou carte de résidence) * Si la pièce justificative comporte des noms anglais et coréens, l'élève/le parent peut choisir le format de nom préféré. · Numéro d'immatriculation du résident : Les numéros d'immatriculation étrangers peuvent être utilisés pour l'admission * Si elle n'est pas disponible, les six premiers chiffres représentent la date de naissance, et les sept derniers chiffres seront 3000000 (homme) ou 4000000 (femme).		

Soutien à l'éducation scolaire en Corée pour les élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)



Soutien à l'entrée dans l'enseignement public pour garantir des opportunités éducatives équitables

- Les enfants et les jeunes peuvent entrer et passer à l'école élémentaire et au collège, **quel que soit leur statut de séjour, leur nationalité, leur race, etc.**
- Les résidents en situation irrégulière ne feront pas l'objet de mesures d'exécution par l'intermédiaire de leurs enfants, afin de préserver le droit des enfants à l'éducation.



Soutien à l'adaptation scolaire et à l'enseignement de la langue et de la culture coréennes

- **Programme tremplin**
 - Programme d'aide à l'adaptation précoce à la vie scolaire, destiné aux élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) qui entrent ou passent à l'école élémentaire ou secondaire.
- **Programme préliminaire de langue coréenne**
 - Ce programme propose un enseignement intensif de la langue coréenne pendant 3 mois à 1 an dans un établissement externe désigné pour les élèves issus de l'immigration qui ont des difficultés à utiliser le coréen.
- **Classes de langue coréenne (classes multiculturelles spéciales)**
 - Des classes spéciales sont créées et gérées pour offrir un enseignement intensif de la langue coréenne et des programmes d'adaptation à l'école pour les élèves réimmigrés et étrangers nouvellement arrivés.
- **Enseignement invité de la langue coréenne**
 - Des professeurs de langue coréenne se rendent dans l'établissement et dispensent un enseignement de la langue coréenne après les heures de classe ou à d'autres moments disponibles.
- **Programme de mentorat pour les élèves**
 - Des élèves (mentors) aident à la vie scolaire et aux études d'enfants d'âge préscolaire et d'élèves (mentorés) issus de l'immigration.
- **Développement et distribution de matériel didactique**
 - Matériels pédagogiques qui expliquent facilement les concepts clés et les termes des cours pour aider les élèves à étudier.



Éducation professionnelle et soutien émotionnel

- **Soutien au développement des bénéfices du multilinguisme**
 - Développement de manuels bilingues et organisation du concours national d'expression orale bilingue afin d'encourager l'apprentissage du bilinguisme.
- **Programme d'éducation professionnelle et de mentorat**
 - Programmes d'éducation professionnelle adaptés aux particularités des élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels).
 - Application du « mentorat professionnel en ligne » (mentoring.career.go.kr).
- **Soutien émotionnel et psychologique pour l'adaptation à la vie scolaire**
 - Fournit le « Questionnaire de détection des caractéristiques émotionnelles et comportementales » dans différentes langues et coopère avec la classe Wee et les institutions de soutien aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration dans les communautés.

Sommaire *contents*



PARTIE I Préparation à l'entrée à l'école

- 01** Comprendre la procédure d'admission 8
- 02** Documents requis pour l'inscription scolaire des élèves de nationalité étrangère 9
- 03** Comment vérifier la reconnaissance académique des élèves de nationalité étrangère 10

PARTIE II Comprendre la procédure d'admission par niveau scolaire

- 01** Inscription en maternelle 12
- 02** Inscription à l'école élémentaire 14
- 03** Inscription au collège 16
- 04** Inscription au lycée 18



PARTIE III Explorer les systèmes de soutien à l'éducation

- 01** Subventions éducatives 22
- 02** Soutien à la vie scolaire et à la vie quotidienne 23

PARTIE IV Annexe

- [Annexe 1] Conditions liées à l'entrée (ou à la progression) dans l'enseignement public 25
- [Annexe 2] Ressources vidéo pour les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) 25
- [Annexe 3] Sites Web gratuits d'enseignement en ligne de la langue coréenne 26
- [Annexe 4] Centres d'orientation pour l'admission et la vie scolaire 27



PARTIE I



Préparation à l'entrée à l'école



1. Comprendre la procédure d'admission
2. Documents requis pour l'inscription scolaire des élèves de nationalité étrangère
3. Comment vérifier la reconnaissance académique des élèves de nationalité étrangère

I

Préparation à l'entrée à l'école

1. Comprendre la procédure d'admission





Classification d'admissions par nationalité

Catégorie	 Nationalité de la République de Corée	 Nationalité étrangère
Champ d'application	Enfants ayant la nationalité de la République de Corée (y compris ceux qui ont plusieurs nationalités)	Enfants de nationalité étrangère (y compris les enfants migrants non enregistrés et les réfugiés)
Description	Suivez la même procédure que les élèves non issus de l'immigration	Suivez la procédure d'inscription scolaire pour les élèves de nationalité étrangère

Demande d'admission

※ Lorsque vous choisissez une école pour l'admission ou le transfert de votre enfant, consultez d'abord l'école de votre quartier résidentiel ou l'Office métropolitain et provincial de l'éducation ou le bureau de l'éducation du district. (Voir l'annexe.)



Catégorie	 Nationalité de la République de Corée	 Nationalité étrangère
	Plusieurs nationalités, y compris la nationalité de la République de Corée	Y compris les enfants migrants non enregistrés et les réfugiés

 Maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - Déposez un dossier de candidature via le site Web du portail intégré pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, « Site Web pour la demande d'admission (enter.childinfo.go.kr) ». (le recrutement anticipé commence le 1er novembre. Il est suivi par la période normale d'inscription à l'école maternelle après le mois de novembre.) - Vous pouvez à tout moment déposer une demande d'admission auprès du directeur de l'école maternelle de votre choix. ※ Les candidats sont sélectionnés en fonction du nombre fixe d'élèves. 	
 École élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions publiques, telles que les centres de services communautaires, envoient à la maison un avis écrit d'inscription. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre une demande d'admission au directeur d'une école du district scolaire où se trouve la résidence des élèves. ※ Transmettez la candidature après avoir consulté le centre du service communautaire Eup/Myeon/Dong dans le secteur de résidence de l'enfant.
 Collège	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre une demande d'admission à l'école élémentaire actuelle de l'élève ; les élèves sont ensuite affectés dans des collèges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre une demande d'admission au bureau de l'éducation du district dont relève le domicile de l'élève ou au directeur d'un collège ou au directeur d'un collège dans le secteur de ce collège.
 Lycée	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre une demande d'admission au collège actuel de l'élève ; les élèves sont ensuite affectés aux lycées. ※ Vérifiez les processus d'admission des lycées via le portail d'information sur l'admission au lycée (www.hischool.go.kr). 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre une demande d'admission au principal du lycée préféré. ※ Pour les cas spéciaux comme les admissions spéciales, vérifiez par avance avec l'école ou le bureau de l'éducation pour confirmer si une admission est possible.

2. Documents requis pour l'inscription scolaire des élèves de nationalité étrangère







Maternelle



Catégorie	Description
 Demande d'admission ou de transfert	- Formulaire fourni par l'école ou le bureau de l'éducation
 Certificat d'entrée et de sortie ou certificat d'enregistrement des étrangers	- Certificat d'entrée et de sortie ou certificat d'enregistrement des étrangers (choisir 1) ※ S'il n'est pas possible de délivrer un certificat d'entrée et de sortie ou un certificat d'enregistrement des étrangers, des documents permettant de vérifier le lieu de résidence, tels qu'un contrat de bail ou une lettre de garantie de résidence (preuve de l'identité du garant) , peuvent être utilisés comme substituts.

École primaire/collège/lycée



Catégorie	Description
 Demande d'admission ou de transfert	- Formulaire fourni par l'école ou le bureau de l'éducation
 Certificat d'entrée et de sortie ou certificat d'enregistrement des étrangers	- Certificat d'entrée et de sortie ou certificat d'enregistrement des étrangers (choisir 1) ※ S'il n'est pas possible de délivrer un certificat d'entrée et de sortie ou un certificat d'enregistrement des étrangers, des documents permettant de vérifier le lieu de résidence, tels qu'un contrat de bail ou une lettre de garantie de résidence (preuve de l'identité du garant) , peuvent être utilisés comme substituts.
 Documents attestant du parcours scolaire de l'élève (certificat d'obtention du diplôme, certificat d'inscription et relevé de notes)	- Un document signé par le directeur de l'école, indiquant la date d'inscription/de retrait et la classe actuelle, ou des relevés de notes contenant les notes obtenues jusqu'à la classe la plus élevée ou la classe actuelle ※ S'il est difficile d'attester du niveau d'études de l'élève, le Comité de délibération sur le parcours académique des élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) délibère sur les questions relatives à leur parcours académique.
 Dossier élève (le cas échéant)	- Soumettre si l'enfant a déjà fréquenté une école en Corée
 Certificat d'immunisation	- L'école peut exiger le document pertinent dans le cadre de la gestion de la vaccination des nouveaux élèves et des élèves transférés de pays étrangers du « Manuel de prévention et de réponse aux maladies infectieuses pour les élèves »
 Autres documents selon les directives de l'Office métropolitain et provincial de l'éducation	- Les documents doivent être confirmés par le bureau de l'éducation compétent

※ Avec le consentement du candidat, le registre des ménages (registre des résidents), l'extrait du registre des résidents, le certificat d'enregistrement des étrangers, etc. peuvent être consultés par le bureau de l'éducation de l'école et du district. En outre, à des fins éducatives, certaines écoles peuvent demander une copie du passeport, du certificat de parenté, du registre des ménages (registre des résidents) (si l'élève a acquis la nationalité de la République de Corée), etc., afin de vérifier les informations concernant l'élève.



Comité de délibération sur le parcours académique des élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)

S'il est difficile d'attester du parcours scolaire de l'élève, le Comité de délibération sur les antécédents scolaires des élèves multiculturels délibère sur les questions relatives à la reconnaissance de son parcours scolaire et à la détermination de la classe.

- Reconnaissance académique : Reconnaissance des résultats scolaires équivalents au diplôme de fin d'études primaires ou de fin d'études secondaires
- Détermination de la classe : Détermination du niveau, de la classe et du semestre d'inscription



3. Comment vérifier la reconnaissance académique des élèves de nationalité étrangère (choisir 1)

Catégorie	Méthode
① Vérifier sur le site web du ministère de l'éducation	Rendez-vous sur la page d'accueil du ministre de l'éducation (www.moe.go.kr) → [Politique] → [enseignement élémentaire, secondaire et lycée]. ※ Les écoles reconnues par le ministre de l'éducation sont acceptées sur la base de documents transmises par le principal sans apostille ou authentification consulaire.
② Authentification par apostille (Vérifiée par le ministre des Affaires Étrangères ou le ministre de la Justice)	Accédez à la page principale des conseils pour les voyageurs à l'étranger du ministère des Affaires Étrangères (www.0404.go.kr) → menu Services Consulaires.
③ Authentification consulaire	Transmettez un document authentifié par un consul dans une mission diplomatique coréenne à l'étranger, certifiant que l'école est une école normale accréditée dans le pays concerné.
④ Autres cas	Transmettez une attestation selon laquelle l'école est une institution éducative bénéficiant d'un agrément officiel par l'autorité éducative locale dans ce pays.



Attention ! – Établissements délivrant des documents

Documents requis	Autorité de délivrance
Demande d'admission ou de transfert	- École d'inscription prévue ou bureau d'éducation de district
Certificat d'entrée et de sortie	- Bureaux Si/Gun/Gu, centres de services communautaires Eup/Myeon/Dong ou bureaux pour les immigrants
Certificat d'enregistrement des étrangers	
Certificat de résidence domestique	- Si/Gun/Gu centres de services communautaires Eup/Myeon/Dong
Registre des ménages (registre des résidents), extrait du registre des résidents (si l'élève a acquis la nationalité de la République de Corée)	
Certificat de parenté, acte de naissance, etc.	

※ Différents certificats peuvent également être émis en ligne par le Gouvernement 24 (www.gov.kr).

PARTIE II



Comprendre la procédure d'admission par niveau scolaire

1. Inscription en maternelle
2. Inscription à l'école élémentaire
3. Inscription au collège
4. Inscription au lycée

II

Comprendre la procédure d'admission par niveau scolaire



1. Inscription en maternelle

Type

- **Maternelles nationales** : Maternelles établies et gérées par l'État
- **Maternelles publiques** : Maternelles établies et gérées par les gouvernements locaux
- **Maternelles privées** : Maternelles établies et gérées par des personnes morales ou des particuliers

Délai d'admission

- Les enfants peuvent s'inscrire à l'école maternelle à partir du 1er mars de l'année qui suit leur troisième anniversaire.
- Admission régulière : Les demandes d'admission sont transmises d'octobre à novembre via le **Portail intégré pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, « Site Web pour la demande d'admission (enter.childinfo.go.kr) »**.
- Admission continue : En dehors de la période d'admission normale, les admissions sont possibles n'importe quand dans les limites de capacité de chaque groupe. Renseignez-vous directement auprès de l'école maternelle concernée pour connaître les disponibilités de candidature sur site.
 - ※ En dehors de la période d'admission normale, vous devez présenter en personne une demande d'admission à l'école maternelle. Votre enfant peut être accepté lorsqu'une place se libère dans l'école maternelle.

Inscription en maternelle

Recrutement anticipé*	Recrutement général	Recrutement supplémentaire
Réception des dossiers de candidature	Réception anticipée des soumissions pour les candidatures	Dépôt des candidatures et inscription
Sélection et annonce	Réception régulière des dossiers de candidature	
Inscription	Sélection et annonce	
	Inscription	
	Gestion des listes d'attente	

* **Recrutement anticipé** : Consultez le guide de recrutement de la maternelle pour savoir si votre enfant est éligible au recrutement anticipé, puis transmettez les documents demandés.

Procédures d'utilisation du site Web de demande d'admission



Vie à la maternelle

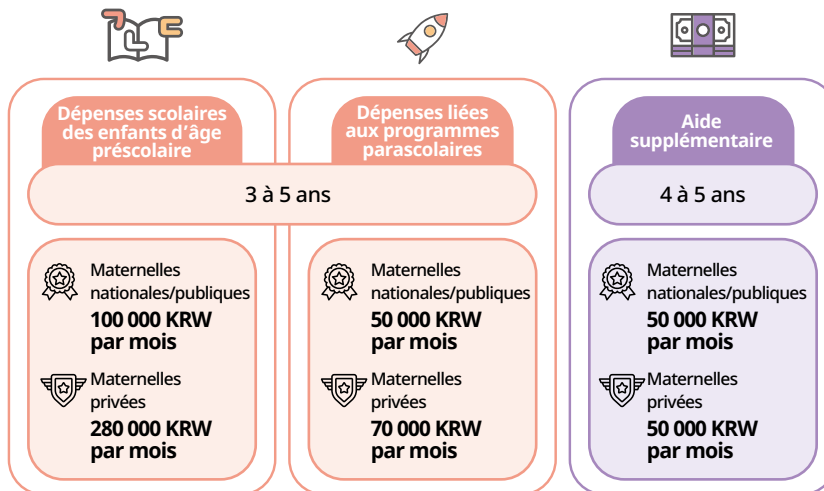
- **Emploi du temps quotidien** : Divisé en programme Nuri (4 à 5 heures par jour) et programmes parascolaires (après le programme régulier). L'emploi du temps quotidien peut varier selon la maternelle.

<Exemple d'emploi du temps quotidien>

Catégorie	Heure	Description des activités
Programme Nuri	09:00-13:00	Arrivée à la maternelle, temps libre (jeu), goûter, jeux à l'extérieur, déjeuner, activités
Programmes parascolaires	13:00-18:00	Pause/sieste, goûter, programmes spécialisés, activités spéciales, temps libre (jeu), jeux à l'extérieur

Subventions éducatives pour les enfants d'âge préscolaire

(Au 1er mars 2025)



※ Les subventions peuvent varier selon la ville et la province. Renseignez-vous auprès du Bureau d'éducation compétent (Bureau de l'éducation du district) ou du centre de service communautaire Eup/Myeon/Dong.

- Des subventions pour les dépenses scolaires sont accordées à tous les enfants d'âge préscolaire (âgés de 3 à 5 ans) fréquentant une maternelle, quel que soit leur niveau de revenu.

※ Mais uniquement pour une durée de trois ans.

- Une subvention supplémentaire allant jusqu'à 200 000 KRW par mois est accordée aux enfants d'âge préscolaire issus de familles à faible revenu légal (personnes éligibles à l'aide, deuxième tranche de revenu la plus basse ou familles monoparentales) et qui fréquentent actuellement une maternelle privée, à condition qu'ils répondent aux critères d'éligibilité pour l'offre de subventions éducatives pour les enfants d'âge préscolaire.

* Incluant les enfants d'âge préscolaire d'admission anticipée, d'admission différée, etc.

- Visitez le centre de services communautaires Eup/Myeon/Dong ayant juridiction sur le lieu de résidence du parent (tuteur) ou le site Web de Bokjiro (www.bokjiro.go.kr) pour faire la demande de subventions.



2. Inscription à l'école élémentaire



Type

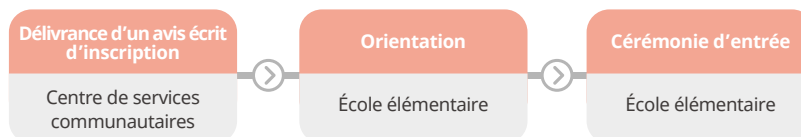
- **Écoles élémentaires nationales** : Écoles élémentaires établies et gérées par l'État et écoles élémentaires rattachées aux écoles normales et aux collèges pédagogiques des universités nationales
- **Écoles élémentaires publiques** : Écoles élémentaires établies et gérées par les collectivités locales des villes ou des districts
- **Écoles élémentaires privées** : Écoles élémentaires établies et gérées par des personnes morales ou des particuliers

Délai d'admission

- Les enfants entrent à l'école le 1er mars de l'année qui suit celle où ils atteignent l'âge de six ans.
- En général, ils entrent dans l'école désignée en recevant une notification écrite d'inscription émise par le centre de services communautaires.
- Les parents d'enfants souhaitant entrer à l'école plus tôt ou reporter l'admission doivent déposer une demande d'admission anticipée ou de report d'admission auprès du centre communautaire Eup/Myeon/Dong compétent en personne entre le **1er octobre et le 31 décembre de chaque année**. Réfléchissez bien avant de déposer une demande.

※ Les parents qui ne scolarisent pas leurs enfants de nationalité coréenne dans une école élémentaire peuvent se voir infliger une amende administrative.

Inscription à l'école



Préparation de l'admission en fonction de la catégorie de l'élève

- **Élèves de nationalité coréenne**
 - Les enfants nés en Corée, y compris les élèves possédant la nationalité coréenne, suivent la même procédure d'enregistrement de leur dossier académique que les élèves non issus de l'immigration.
 - Généralement, les élèves sont affectés à l'école en fonction de leur lieu de résidence. Les enfants issus de familles multiculturelles qui rencontrent des difficultés de communication peuvent être admis dans les écoles élémentaires qui ont mis en place des classes spéciales pour les élèves issus de l'immigration (classes de langue coréenne).
- **Élèves de nationalité étrangère**
 - Aucun avis écrit d'inscription n'est délivré aux **enfants de parents étrangers** même s'ils sont nés en Corée. **Visitez le centre de service communautaire Eup/Myeon/Dong compétent ou une école élémentaire à proximité en vous munissant des documents attestant de la résidence de votre enfant en Corée et renseignez-vous sur l'admission.**
 - **Les enfants migrants non enregistrés peuvent s'inscrire à l'école.** S'il n'est pas possible d'établir un certificat d'entrée et de sortie ou un certificat d'enregistrement des étrangers, il convient de transmettre des documents attestant de la **résidence** en Corée et de la **date de naissance**, comme un contrat de location écrit et une lettre de garantie (preuve de l'identité du garant).



Dans le cas d'un réimmigration,

- Consulter le bureau d'éducation du district compétent pour la résidence de l'enfant et le centre d'éducation multiculturelle local pour l'admission. (Voir page 27 de l'annexe.)
- Des documents attestant de la résidence de l'enfant en République de Corée et de ses antécédents académiques sont requis (pour l'inscription dans un niveau).
(Voir les pages 8 et 10 de la section « Préparation à l'entrée à l'école ».)
- ※ En cas de difficulté pour attester des antécédents académiques de l'élève, vous devez postuler auprès de l'instance responsable de l'examen académique chargée de déterminer le niveau d'étude approprié. (L'instance responsable étant différente d'une région à l'autre, veuillez contacter le Centre d'aide à l'éducation multiculturelle pour toute demande d'aide.)

La vie à l'école élémentaire

- **Programme d'étude** ※ Consultez le manuel pour les parents pour plus de détails.
 - Les cours sont dispensés par des enseignants à plein temps. **Chaque période de classe a une durée de 40 minutes et intègre une pause de 10 minutes.**
 - Les écoles fonctionnent de quatre à six périodes par jour.
 - Matières
 - Niveaux 1-2 : Langue coréenne, mathématiques, cours intégré
 - Niveaux 3-4 : Langue coréenne, études sociales, éducation morale, mathématiques, sciences, éducation physique, musique, beaux-arts et anglais
 - Niveaux 5-6 : Langue coréenne, études sociales, éducation morale, mathématiques, sciences, éducation physique, arts pratiques, musique, beaux-arts et anglais
- **École Neulbom**
 - Qu'est-ce que l'**école Neulbom** ? L'école Neulbom est un **programme de soins proposé après les cours normaux aux élèves qui le souhaitent.**
 - Différents programmes sont proposés, y compris l'éducation physique, l'art et l'exploration professionnelle, afin d'accompagner la progression et le développement des enfants.
 - Tous les élèves d'école élémentaire peuvent postuler, et pour les niveaux 1-2, des programmes adaptés à leur niveau sont proposés gratuitement pour deux heures quotidiennes.

※ En fonction du contexte scolaire, le programme peut également utiliser différents formats comme le Neulbom du matin ou le Neulbom post-scolaire. Veuillez contacter votre bureau de l'éducation du district ou votre école avant de postuler.



3. Inscription au collège

Type

Collèges généraux		Les collèges généraux assurant une éducation standard, formant la plus grande part des types de lycées
Collèges spécialisés	Collèges Arts/ Éducation physique	Collèges spécialisés en arts et éducation physique
	Collèges internationaux	Collèges spécialisés dans la promotion de talents dans le domaine international pour l'ère de la mondialisation
	Collèges alternatifs	Collèges spécialisés dans l'éducation alternative comme l'éducation pratique

- ※ Les écoles peuvent être classées dans la catégorie nationale, publique ou privée, en fonction de l'organisme fondateur.
 - National : Exploité et géré par l'État
 - Public : Géré et exploité par les administrations locales
 - Privé : Géré et exploité par des particuliers ou des personnes morales privées

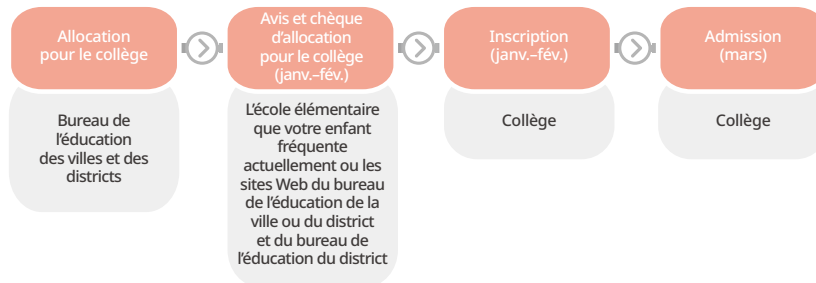
Délai d'admission

- En général, les enfants terminent l'école élémentaire et entrent au collège l'année de leurs 12 ans. **(Les enfants diplômés d'une école élémentaire ou qui ont une formation équivalente sont soumis à l'inscription obligatoire au collège.)**

- ※ Les parents qui ne scolarisent pas leurs enfants de nationalité coréenne dans un collège peuvent se voir infliger une amende administrative.

- La période et les procédures d'admission dans les écoles secondaires spécialisées variant d'une école à l'autre, vous devez contacter l'école avant de vous inscrire.

Inscription à l'école



Préparation de l'admission en fonction de la catégorie de l'élève

- **Élèves de nationalité coréenne**
 - Les enfants nés en Corée, y compris les élèves possédant la nationalité coréenne, suivent la même procédure d'enregistrement de leur dossier académique que les élèves non issus de l'immigration.

- Les collèges sont attribués en fonction de l'adresse résidentielle de l'élève au 31 octobre du deuxième semestre de la 6^e année de l'école primaire. Après avoir choisi l'école secondaire souhaitée, les parents doivent soumettre un formulaire d'affectation à l'école, et les élèves sont affectés aux écoles voisines par le biais d'un système de tirage au sort.
- **Les enfants issus de l'immigration peuvent être admis dans les collèges qui ont mis en place une classe multiculturelle spéciale (classe de langue coréenne).**
- **Élèves de nationalité étrangère**
 - Lorsqu'un élève de nationalité étrangère entre au collège en première année (nouvelle admission), il est **nécessaire de confirmer son admissibilité auprès du bureau d'éducation du district dont relève le domicile de l'élève ou auprès d'un collège voisin**, comme c'est le cas pour les élèves coréens.
 - **Les enfants migrants non enregistrés peuvent s'inscrire à l'école.** S'il n'est pas possible d'établir un certificat d'entrée et de sortie ou un certificat d'enregistrement des étrangers, il convient de transmettre des documents attestant de la **résidence** en Corée et de la **date de naissance**, comme un contrat de location écrit et une lettre de garantie (preuve de l'identité du garant).



Dans le cas d'un réimmigration,

- Consulter le bureau d'éducation du district compétent pour la résidence de l'enfant et le centre d'éducation multiculturelle local pour l'admission. (Voir page 27 de l'annexe.)
- Des documents attestant de la résidence de l'enfant en République de Corée et de ses antécédents académiques sont requis (pour l'inscription dans un niveau).
(Voir les pages 8 et 10 de la section « Préparation à l'entrée à l'école ».)
- ※ En cas de difficulté pour attester des antécédents académiques de l'élève, vous devez postuler auprès de l'instance responsable de l'examen académique chargée de déterminer le niveau d'étude approprié. (L'instance responsable étant différente d'une région à l'autre, veuillez contacter le Centre d'aide à l'éducation multiculturelle pour toute demande d'aide.)

Au collège

Programme d'étude ※ Consultez le manuel pour les parents pour plus de détails.

- Contrairement aux écoles élémentaires gérées par le système d'enseignants à temps plein, **les collèges** sont gérés sur la base d'une combinaison **du système d'enseignants en classe et du système départemental**.
- **Chaque période de classe a une durée de 45 minutes et intègre une pause de 10 minutes.** Les écoles sont organisées pour un maximum de sept périodes quotidiennes.
- **Programme semestriel d'apprentissage libre**
 - Qu'est-ce que le **programme de semestre d'apprentissage libre** ? Ce programme permet aux élèves de l'enseignement secondaire d'explorer leurs centres d'intérêt et leur carrière pendant un semestre en participant à diverses activités expérientielles et à des cours interactifs sans subir la pression des examens.
 - Il n'y a pas d'examens écrits tels que les partiels et les épreuves finales, et les élèves sont évalués sur la base de leur processus d'apprentissage et de leur progression.
 - Les élèves développent leur intérêt pour l'apprentissage et l'autodétermination par le biais de diverses activités telles que l'éducation physique, les arts, l'exploration des carrières et les activités des clubs.



4. Inscription au lycée

Type

Catégorie	Description	Processus d'admission		
Lycées généraux	Les lycées généraux assurant une éducation standard, formant la plus grande part des types de lycées	<ul style="list-style-type: none"> - Régions standardisées : Système de tirage au sort - Régions non standardisées : Les élèves sont sélectionnés en fonction de leurs résultats scolaires et d'autres critères 		
Lycées à objectif spécifique	Les écoles axées sur des domaines spécialisés tels que les langues étrangères, les études internationales ou les sciences, qui dispensent un enseignement professionnel	Lycées de langue étrangère	Favorisent les experts maîtrisant les langues étrangères	<ul style="list-style-type: none"> - Un processus d'auto-apprentissage évalué par le comité d'admission de l'école
		Lycées internationaux	Forment des professionnels de la politique internationale et de la diplomatie	
		Lycées scientifiques	Forment des talents scientifiques	
		Lycées artistiques et lycées d'éducation physique	Encouragent les talents dans des domaines tels que la littérature, la musique, l'art, la danse, le théâtre et le cinéma	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque école sélectionne les élèves en appliquant sa propre procédure d'admission, qui peut inclure des performances académiques, des entretiens et des tests pratiques
		Lycées Meister	Développer les futurs Meisters (jeunes Meisters) en alignant les industries spécialisées sur les domaines de demande prometteurs	
Lycée spécialisé	Établissements proposant un enseignement visant à former des talents dans un domaine spécifique pour des élèves ayant des aptitudes, des compétences et des capacités similaires, ou se concentrant sur un enseignement axé sur l'expérience, tel qu'une formation sur le terrain dans la nature	Lycées professionnels	Formation professionnelle pour les élèves qui souhaitent obtenir un emploi après leur diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque école sélectionne les élèves en appliquant sa propre procédure d'admission, qui peut inclure des performances académiques, des entretiens et des tests pratiques
		Lycée spécialisé alternatif	Gère des programmes éducatifs alternatifs autonomes axés sur les élèves	
Lycée autonome	Établissements publics ou privés autorisés à fonctionner de manière plus autonome que les autres types de lycées en ce qui concerne la gestion de l'établissement ou le programme d'études	Lycées privés autonomes	Appliquent des programmes éducatifs et une gestion basée sur leur philosophie fondatrice	<ul style="list-style-type: none"> - Régions standardisées : Système de tirage au sort - Régions non standardisées : Les élèves sont sélectionnés en fonction de leurs résultats scolaires et d'autres critères
		Lycées publics autonomes	Appliquent le programme et la gestion de manière autonome avec l'approbation du surintendant afin d'améliorer et de développer le système éducatif	

※ Les écoles peuvent être classées dans la catégorie nationale, publique ou privée, en fonction de l'organisme fondateur.

- National : Exploité et géré par l'État
- Public : Géré et exploité par les administrations locales
- Privé : Géré et exploité par des particuliers ou des personnes morales privées

Délai d'admission

- Les élèves peuvent être admis s'ils ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires ou s'ils ont passé un examen certifiant des résultats scolaires équivalents.
- Les périodes de recrutement, les processus d'admission, etc. varient selon le bureau de l'éducation de la ville ou du district et selon les écoles. Contactez le bureau de l'éducation compétent pour plus de détails.

Inscription à l'école

- Contrairement aux écoles primaires et aux collèges, les lycées mènent leurs propres procédures d'admission à la discrétion du directeur de l'école ; il est donc nécessaire de vérifier les conditions à l'avance.
- Le temps de sélection des nouveaux élèves du lycée est divisé entre le premier trimestre et le second trimestre.
 - **Premier trimestre** : Lycées généraux (art/éducation physique), lycées à objectif spécifique (lycées sciences/arts/éducation physique, lycées adaptés à la demande de l'industrie)
 - **Deuxième trimestre** : Les lycées non inclus dans le premier trimestre, tels que les lycées généraux (à l'exception de l'art et de l'éducation physique)
- Des informations détaillées sur l'admission dans les lycées sont disponibles sur le site Web du « portail d'information sur l'admission dans les lycées (www.hischool.go.kr) ».

※ Les écoles secondaires spécialisées peuvent être trouvées sur le « portail des écoles secondaires spécialisées et des écoles secondaires Meister (www.hifive.go.kr) ». et sur les portails d'information sur les écoles secondaires spécialisées fournis par chaque bureau métropolitain et provincial de l'éducation.

Préparation de l'admission en fonction de la catégorie de l'élève

- **Élèves de nationalité coréenne**
 - Les enfants nés en Corée, y compris les élèves possédant la nationalité coréenne, suivent la même procédure d'enregistrement de leur dossier académique que les élèves non issus de l'immigration.
 - Les périodes de recrutement et les procédures d'admission peuvent être différentes d'un bureau d'éducation de ville ou de district à un autre. Contactez le bureau de l'éducation compétent pour plus de détails.
- **Élèves de nationalité étrangère**
 - **Les enfants migrants non enregistrés peuvent s'inscrire à l'école.** S'il n'est pas possible d'établir un certificat d'entrée et de sortie ou un certificat d'enregistrement des étrangers, il convient de transmettre des documents attestant de la **résidence** en Corée et de la **date de naissance**, comme un contrat de location écrit et une lettre de garantie (preuve de l'identité du garant).

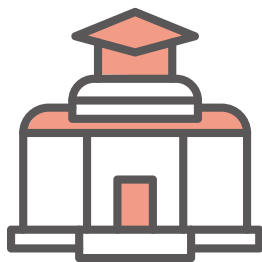


Dans le cas d'un réimmigration,

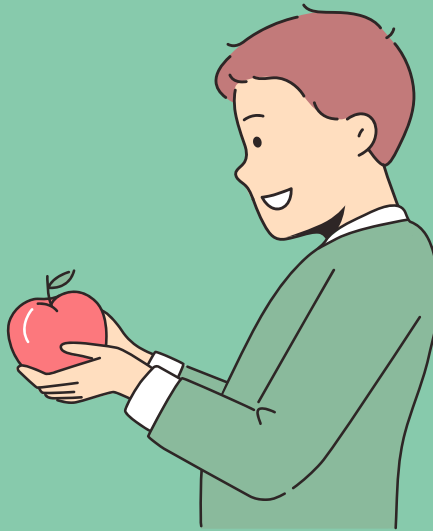
- Consulter le bureau d'éducation du district compétent pour la résidence de l'enfant et le centre d'éducation multiculturelle local pour l'admission. (Voir page 27 de l'annexe.)
 - Des documents attestant de la résidence de l'enfant en République de Corée et de ses antécédents académiques sont requis (pour l'inscription dans un niveau).
(Voir les pages 8 et 10 de la section « Préparation à l'entrée à l'école ».)
- ※ En cas de difficulté pour attester des antécédents académiques de l'élève, vous devez postuler auprès de l'instance responsable de l'examen académique chargée de déterminer le niveau d'étude approprié. (L'instance responsable étant différente d'une région à l'autre, veuillez contacter le Centre d'aide à l'éducation multiculturelle pour toute demande d'aide.)

Au lycée

- **Programme d'étude**
 - Contrairement aux collèges, les lycées fonctionnent sur la base du système de crédits au lycée* et d'une combinaison de **système d'enseignants en classe et de système départemental**.
 - **Chaque période de classe a une durée de 50 minutes et intègre une pause de 10 minutes.** Les écoles sont organisées pour un maximum de sept périodes quotidiennes.
- **Système de crédits au lycée**
 - Qu'entend-on par **Système de crédits au lycée** ? Dans ce système, les élèves choisissent leurs cours sur la base de leur orientation et de leurs intérêts, en tenant compte de leurs compétences fondamentales et de leurs compétences académiques de base. Ils obtiennent et accumulent des crédits pour les sujets dans lesquels ils répondent aux règles de qualification.
 - En plus des cours obligatoires, les élèves peuvent suivre des cours facultatifs qui correspondent à leurs objectifs professionnels et à leurs centres d'intérêt.
 - Les élèves doivent obtenir les crédits requis pour obtenir leur diplôme, et leurs résultats scolaires sont évalués par diverses méthodes allant au-delà des simples tests écrits, y compris des évaluations de performance.



PARTIE III



Explorer les systèmes de soutien à l'éducation

1. Subventions éducatives
2. Soutien à la vie scolaire et à la vie quotidienne

III

Explorer les systèmes de soutien à l'éducation

1. Subventions éducatives

Subvention pour la préparation à l'admission (variables selon la ville/province)

- Selon les bureaux métropolitains et provinciaux de l'éducation, des subventions pour la préparation à l'admission sont accordées aux élèves de première année entrant à l'école primaire, au collège ou au lycée.

※ Les détails de la subvention varient selon les régions. Veuillez donc vérifier auprès du bureau local de l'éducation ou du bureau de district de l'éducation.

Uniformes scolaires (variables selon la ville/province)

- Dans certains cas, l'école achète conjointement les uniformes scolaires¹⁾, ou la subvention peut être fournie sous forme de points mobiles avec des articles désignés pour l'achat²⁾. Il est donc important de vérifier et d'utiliser les options disponibles à l'avance.

Prestations d'éducation et aides à l'éducation pour les enfants issus de familles à faibles revenus

- Il existe des programmes de soutien tels que l'« allocation d'éducation » pour les enfants issus de familles à faibles revenus et la « subvention d'éducation » pour les enfants issus de familles de migrants à faibles revenus. Veuillez vous renseigner auprès des centres de services communautaires pour vérifier l'éligibilité et faire une demande.

※ L'allocation d'éducation et l'aide à l'éducation ne peuvent être perçues simultanément ; veuillez donc vérifier les conditions d'éligibilité avant de déposer votre demande.

Informations supplémentaires

- Centre de conseil en matière de santé et de bien-être : ☎ 129
- Centre central de conseil pour les dépenses éducatives : ☎ 1544-9654
- Centre national pour les familles : ☎ 1577-9337
- Centres de services communautaires Eup/Myeon/Dong du lieu de résidence, écoles et bureau local de l'éducation (bureau de district de l'éducation)

※ [Annexe 4] Centres d'orientation pour l'admission et la vie scolaire

2. Soutien à la vie scolaire et à la vie quotidienne



Centre d'éducation multiculturelle (Voir l'annexe)

· Chacun des 17 bureaux métropolitains et provinciaux de l'éducation gère un centre destiné à aider les élèves issus de l'immigration et leurs parents à entrer dans l'enseignement public et à s'y adapter. Ce centre propose des programmes d'expérience en matière d'éducation multiculturelle, des cours de coréen pour les élèves issus de l'immigration et des programmes d'expérience professionnelle.



Institut coréen pour une famille saine Centre de soutien aux familles multiculturelles Danuri

1577-1366

· L'institut coréen pour une famille saine Centre de soutien aux familles multiculturelles Danuri propose une éducation à l'amélioration des relations familiales (famille, égalité des sexes, droits de l'homme, etc.), une éducation à la langue coréenne, des visites éducatives, des conseils, des informations, un service de traduction pour les immigrants par mariage, et un service de soutien au développement linguistique pour les enfants afin d'aider les familles multiculturelles à s'adapter à la société coréenne. Actuellement, 244 centres fonctionnent en Corée.

· Centre d'appel Danuri (☎ 1577-1366)

- Le centre d'appel Danuri fournit des informations pratiques sur le coréen, des conseils et un soutien d'urgence, une interprétation pratique et des services d'interprétation à trois pour les femmes multiculturelles et les femmes immigrées résidant en Corée.
- Les services sont fournis dans 13 langues différentes. Une cliente peut parler dans sa langue maternelle à une conseillère qui est également une immigrante du pays de la cliente.
 - ※ Toutes les séances de conseil et l'identification du client sont confidentielles.
- **Détails du soutien**
 - Gère des abris d'urgence et fournit des conseils pour les situations d'urgence et de violence, et oriente vers une aide d'urgence.
 - Fournit des informations pratiques, une interprétation pratique et une interprétation téléphonique à trois (conseils juridiques locaux en coopération avec l'Association du barreau coréen).



Classe Wee (école)

· Classe Wee offre des services de guichet unique couvrant le diagnostic, le conseil et le traitement pour les élèves qui ont des difficultés à s'adapter à l'école, les élèves à risque et les élèves qui ont besoin de conseils. Classe Wee fonctionne pour aider les élèves à s'adapter à la maison, à l'école et à la société. De plus, il aide les élèves à comprendre et à surmonter leurs problèmes cognitifs, émotionnels et comportementaux (des conseillers professionnels sont disponibles. Les élèves peuvent se rendre à tout moment dans la salle de classe Wee pour obtenir de l'aide ou des conseils lorsqu'ils rencontrent des difficultés).



Fondation de soutien aux jeunes issus de l'immigration

02-733-7587

· La Fondation de soutien aux jeunes issus de l'immigration Rainbow Youth Center aide les mineurs issus de l'immigration (adolescents réfugiés nord-coréens, mineurs immigrés et mineurs multiculturels). La fondation propose une variété de programmes associés à des informations de base sur la société coréenne, l'enseignement de la langue coréenne, l'amélioration des relations sociales, etc. afin d'aider les mineurs issus de l'immigration à développer leur capacité d'apprentissage social et leur autonomie.

PARTIE IV



Annexe

[Annexe 1] Conditions liées à l'entrée (ou à la progression) dans l'enseignement public

[Annexe 2] Ressources vidéo pour les parents d'élèves issus de l'immigration
(élèves multiculturels)

[Annexe 3] Sites Web gratuits d'enseignement en ligne de la langue coréenne

[Annexe 4] Centres d'orientation pour l'admission et la vie scolaire

VI

Annexe


[Annexe 1] Conditions liées à l'entrée (ou à la progression) dans l'enseignement public

Termes	Description
Journée d'orientation	Un jour important où les parents et les élèves visitent l'école pour la première fois, soumettent la demande d'inscription par écrit et reçoivent des conseils essentiels pour l'admission
Entrée	Entrée à l'école en tant qu'élève de première année à l'école élémentaire, au collège ou au lycée
Admission	Première admission dans la classe appropriée d'une école d'enseignement obligatoire
Assiduité	Avoir le statut d'élève (dossier scolaire) dans l'école inscrite
Semestre	Terme académique qui divise une année académique selon les besoins. Généralement divisé en deux semestres, de mars à août et de septembre à février
Vacances	Toutes les périodes pendant lesquelles les écoles (maternelles) sont fermées pendant une certaine période à la fin du semestre ou de l'année (* vacances d'été, vacances d'hiver, vacances de printemps, etc.)
Rentrée scolaire	Le jour où la période de classe normale commence après la fin des vacances scolaires (maternelle)
Diplôme de fin d'étude	Achèvement du programme d'études prescrit par un élève (enfant d'âge préscolaire) conformément à la réglementation
Redoublement	Absence de passage à la classe supérieure en raison du non-achèvement du programme scolaire de la classe en cours
Permission d'absence	Suspension temporaire de la fréquentation de l'école pour une période déterminée, avec l'accord du directeur de l'école, pour des raisons telles que la maladie
Report d'admission	Report de l'obligation de s'inscrire et de suivre une formation pendant l'année scolaire en cours à l'année scolaire suivante
Transfert	Passer de l'école actuelle à une autre


[Annexe 2] Ressources vidéo pour les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels)


La vidéo d'orientation sur l'entrée dans l'enseignement public pour les élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) est produite en coréen et disponible en 14 sous-titres multilingues (anglais, japonais, chinois, tagalog (Philippines), vietnamien, russe, français, mongol, khmer, thaï, arabe, birman, ouzbek et indonésien) sur YouTube.



Vidéo d'orientation pour les parents d'élèves issus de l'immigration (élèves multiculturels) sur la vie à l'école élémentaire fournit des informations en coréen sur le système éducatif coréen et la vie à l'école, de l'admission à l'école élémentaire à la remise des diplômes, avec 7 sous-titres multilingues (anglais, japonais, chinois, russe, français, vietnamien et philippin) sur YouTube.



Les vidéos sont accessibles via **les archives du portail de l'éducation multiculturelle (edu4mc.or.kr)** ou **la chaîne YouTube du centre national de l'éducation multiculturelle (@edu4mc)**.



[Annexe 3] Sites Web gratuits d'enseignement en ligne de la langue coréenne

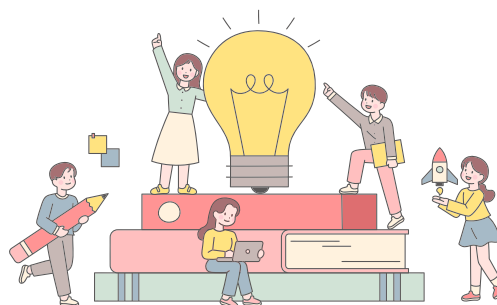
<p>EBS Durian (ebs.co.kr/durian)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit des programmes d'enseignement de la langue coréenne où vous pouvez apprendre la langue et la culture coréennes et des contenus multiculturels EBS pour les familles immigrées. - Quatre langues prises en charge (coréen, anglais, vietnamien et chinois).
<p>Contes multilingues, Bibliothèque nationale pour enfants et jeunes adultes (nlcy.go.kr/NLCY/contents/ C10503010000.do)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présente des contes de fées traditionnels coréens et des histoires créatives pour enfants en animation flash. - Fournit des services multilingues dans un maximum de neuf langues (coréen, chinois, vietnamien, thaïlandais, mongol, anglais, russe, khmer et tagalog).
<p>Institut Nuri King Sejong (nuri.iksi.or.kr)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit un large éventail de matériel éducatif lié à la langue et à la culture coréennes. - 16 langues prises en charge (coréen, anglais, chinois, japonais, vietnamien, mongol, thaï, indonésien, russe, espagnol, français, portugais, malais, arabe, ouzbek et hindi).
<p>Librairie Duru (두루책방.com)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit du matériel de lecture de six niveaux en commençant par des livres composés de phrases courtes. - 5 langues prises en charge (coréen, anglais, chinois, vietnamien et thaï).
<p>École de doublage TV (YouTube - Recherche d'École de doublage TV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les élèves de 1re et 2e année qui maîtrisent moins bien la langue écrite, des vidéos doublées sont disponibles en 4 langues (russe, vietnamien, chinois et mongol). - Pour les élèves de la 3e à la 6e année qui maîtrisent la langue écrite, les vidéos sous-titrées sont disponibles en 6 langues (russe, vietnamien, mongol, chinois, anglais et japonais).
<p>Étudier le coréen de l'Agence pour les Coréens d'outre-mer (study.korean.net)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit du matériel d'apprentissage de la langue coréenne aux Coréens d'outre-mer. Vous pouvez utiliser le contenu même si vous n'êtes pas un Coréen d'outre-mer. - Vous pouvez accéder à de nombreux contenus culturels coréens sans vous connecter au site Web. - Connectez-vous au site web et inscrivez-vous à un cours si vous souhaitez apprendre le coréen.
<p>Livre d'images en ligne Ollybolly (ollybolly.org)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Introduit des livres d'images de différents pays (République de Corée, Liban, Rwanda, Mongolie, Vietnam, Ouzbékistan, Iran, Indonésie, Chine, Cambodge, Thaïlande, Tibet, Palestine et Philippines). - Chaque livre d'images est fourni dans sa langue originale, en coréen et en anglais. - Vous pouvez organiser les livres d'images par thème ou par pays.
<p>Le coréen pour tous (korean.edunet.net)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves peuvent suivre des cours de coréen et réaliser des travaux en utilisant des contenus conçus pour les niveaux primaire et intermédiaire.



[Annexe 4] Centres d'orientation pour l'admission et la vie scolaire

Agence	Tél.
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Séoul	070-4832-8327, 070-4832-8328
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Busan	051-819-7062
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Daegu	053-231-2925
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Incheon	032-420-8269
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Gwangju	062-940-8955
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Daejeon	042-616-8856
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Ulsan	052-255-8180
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Sejong	044-320-2141
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle de Gyeonggi	031-820-0696, 031-820-0697, 031-820-0698

Agence	Tél.
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Gangwon	033-258-5448
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Chungcheongbuk-do	043-210-2831
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Chungcheongnam-do	041-640-7232, 041-640-7234
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle de Jeonbuk-do	063-239-3482
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Jeollanam-do	061-640-3330
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Gyeongsangbuk-do	054-805-3264
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Gyeongsangnam-do	055-210-5162
Centre de soutien à l'éducation multiculturelle Jeju	064-784-9041



[PM2025-1]

Guide de l'admission à l'enseignement public
pour les parents d'élèves issus de l'immigration
(élèves multiculturels)

Comment commencer l'école en Corée

Date de publication	Juin 2025
Bureau d'édition	Institut national pour l'éducation tout au long de la vie
Éditeur	Shim Han-sik (président par intérim)
Auteurs	Lee Jin-hee (bureau métropolitain de l'éducation de Séoul), Lee Hye-rim (bureau de l'éducation de l'État de Jeonbuk), Gu Min-jeong (bureau de l'éducation de Gyeongsangnamdo)
Relecteurs	Kim Jung-mi et Park Esther (bureau métropolitain de l'éducation de Séoul), Kim Min-ju (bureau métropolitain de l'éducation d'Incheon), Cho Yun-jae (bureau métropolitain de l'éducation de Gwangju), Park Mi-ok (bureau métropolitain de l'éducation d'Ulsan), Lee Jae-kyoung (bureau de l'éducation de Chungcheongbuk-do), Kim Han-bit (bureau de l'éducation de Jeollanamdo)
Partenaires de recherche	Park Ji-ae et Yang Ga-yoon (ministère de l'éducation), Lee Hyun-woo et Lee So-hyun (centre national pour l'éducation multiculturelle)
Adresse	4F, Institut national pour l'éducation tout au long de la vie, 105-7 Magokjungang-ro, Gangseo-gu, Séoul (code postal) 07800
Tél.	02-3780-9943
Fax	02-3780-9959
Site Web	Institut national pour l'éducation tout au long de la vie (www.nile.or.kr) Centre national de l'éducation multiculturelle (www.edu4mc.or.kr)
Conception & traduction	DoubleKnew Company

※ Les droits d'auteur relatifs au contenu de ce matériel sont détenus par le ministère de l'éducation, l'Institut national pour l'éducation tout au long de la vie et le bureau de l'éducation de 17 villes et provinces en tant qu'agents de consignation.

※ Toute redistribution ou reproduction de tout ou partie du contenu est strictement interdite.



2025

Comment commencer l'école en Corée



Guide de l'admission à l'enseignement public
pour les parents d'élèves issus de l'immigration
(élèves multiculturels)